

"Que faire si votre enfant est malade"

Signaler une maladie ou absence

En cas de maladie, les parents (et non pas l'élève), téléphonent le matin entre 07h30 et 08h15 et l'après-midi de 13h00 à 13h30, au secrétariat du CO de St-Romain au 027 / 398 32 33. Le message peut être annoncé via le répondeur si les collaborateurs sont occupés.

Il n'est pas nécessaire de rappeler le lendemain si votre enfant est toujours malade. Lors du retour en classe de l'élève, ce dernier doit se présenter au bureau de la Direction avec son agenda complété et signé par les parents (p.22-23). Il le fera ensuite également signer à son/sa titulaire.

Remarques :

Seules les absences annoncées par téléphone seront prises en considération.

Un certificat médical peut être exigé par la Direction du CO si l'absence est supérieure à trois jours.

Toute absence non annoncée par l'autorité parentale sera considérée comme absence injustifiée et fera l'objet d'une sanction.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Matthieu Emery
Directeur

